



Clôture, terrasse, extension, construction neuve... Quelles démarches pour quels travaux ?

Vous entreprenez des travaux ? Vous vous interrogez sur les formalités à accomplir ? Pour vous aider à mieux comprendre les autorisations d'urbanisme nécessaires selon la nature de vos projets, nous vous proposons un guide illustré.

Le service Droits des sols de la CCPL se tient également à votre écoute pour toute question, **par téléphone au 03 21 12 94 94 (tapez 2)** ou **par e-mail à l'adresse suivante : ads@ccplumbres.fr**.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est consultable en ligne sur le site de la **Communauté de Communes du Pays de Lumbres** : cc-paysdelumbres.fr – Rubrique Vivre et habiter / Construire et faire des travaux

Enfin, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être déposées directement en ligne via la plateforme suivante : <https://portail-usager.sirap.com/recherche-commune>

